

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OFFICE DE TOURISME DES SABLONS
Utilisateur : comptaoffsablons comptaoffsablons

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CFU_2025_OTVPN
Objet :	Compte Financier Unique 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-528828536-20260304-CFU_2025_OTVPN-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-528828536-20260304-CFU_2025_OTVPN-BF-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : 2025_339_1686_CFU_CdgDSpl_Scelle.xml Nom métier : 99_BU-060-528828536-20260304-CFU_2025_OTVPN-BF-1-1_1.xml	text/xml	959.3 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : CFU_2025_OTVPN_Sign.pdf Nom métier : 99_SE-060-528828536-20260304-CFU_2025_OTVPN-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	592 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2026 à 11h30min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2026 à 11h30min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2026 à 11h30min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2026 à 11h31min19s	Reçu par le MI le 2026-03-17

OFFICE DE TOURISME
VEXIN EN PAYS DE NACRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°02/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité de Direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	15

Date de la convocation
Le 19 février 2026

Objet de la délibération :

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 4 mars à dix-huit heures, le Comité de direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre, Oise, sous la présidence de M. Christian GOUSPY, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Christian GOUSPY, Hugues de LEON, Annie LEROY, Mireille LUTZ, Serge PELLEGRINELLI, Loïc TAILLEBREST, Jean-Jacques THOMAS et Dominique TOSCANI (Titulaires) ; Mesdames et Messieurs Nelly BANSSE, Alice CAMPAGNARO, Daniel CAUCHIES, Martine CONTY, Didier JEANTET, Sylvain TAMBURRO et Christiane TOSCANI (Suppléants) ;

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe BARREAU, Francis BOGAERT, Laurent DESMELIERS, Bertrand GERNEZ, Ghislain de BOUTRAY, Romain DAGORNO, Aldjia DAHMOUN, Sabine DUCARUGE, Sylvain DUCLAY, Emmanuelle LAMARQUE, Sylvain LECHATTON, Geoffrey LELEU, Sophie LEVESQUE, Philippe LOGEAY, Thiéry MAILLE, Céline MULLER, Lydia OEUVRARD, Flore PREVÔTÉ ;

Monsieur Sylvain TAMBURRO assure les fonctions de rapporteur de séance.

Vu l'article L.133-7 du Code du Tourisme,
Vu les articles L.2121-31 et L.2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 4 et 7 des statuts de l'EPIC,

Monsieur Christian GOUSPY, Président du Comité de Direction de l'EPIC présente aux membres du Comité de Direction le compte financier unique de l'Etablissement pour l'exercice budgétaire 2025.

Considérant l'instruction codificatrice M4 et l'absence de remarques ou erreurs après examen par les services départementaux des finances publiques et par le comptable public assignataire,

La Directrice, en ses qualités et fonctions d'ordonnateur, quitte la séance pour permettre aux membres du Comité de Direction de procéder au vote.

Compte tenu de la conformité du compte financier unique de l'EPIC présenté aux membres du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le compte financier unique pour l'exercice 2025 de l'EPIC Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre dans les termes présents au document en annexe de la présente délibération,

- **De confier** le soin au Président et à la Directrice de l'EPIC d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles pour transmission définitive aux services de l'Etat et du Trésor.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	200 638,41 €uros
Recettes	202 486,63 €uros
Solde reporté 2022	34 763,40 €uros
Excédent	36 611,62 €uros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 540,93 €uros
Recettes	13 084,78 €uros
Solde reporté 2022	-5 196,16 €uros
Déficit	-652,31 €uros
RÉSULTAT BRUT CLÔTURE	-6 365,29 €uros
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	5 712,98 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €uros
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE	30 246,33 €uros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président,



Christian GOUSPY

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le